Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 03 Septembre 2014 - n°7

Édito - Relations État - collectivités locales : situation de crise
Economie - Nouveaux rythmes scolaires pour toutes les communes ou presque
Economie - Un décret encadre les conditions pour souscrire un emprunt
Logement - Le Premier ministre présente son plan
Economie - Mesure de la délinquance : Bauveau met en place un service statistique ministériel de la sécurité intérieure

ÉDITO

Relations État - collectivités locales : situation de crise

La libre administration des collectivités territoriales, la stricte compensation des compétences transférées ou encore leur capacité à lever l'impôt, sont autant de principes qui ont fondé il y a plus de trente années notre organisation décentralisée. Ces principes sont aujourd'hui sérieusement malmenés par les crises économiques de la zone euro, et la nécessité de faire face au redressement indispensable de nos finances publiques.

Une rentrée placée sous la crise des finances locales

Dans un contexte où l'État s'apprête à réduire de façon drastique ses « concours » aux collectivités locales (moins 1,5 milliard d'euros déjà en 2014 et 3,7 milliards d'euros sur les trois prochaines années), la question des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales se pose en cette rentrée scolaire avec une acuité particulière.

Nombre de villes de France ont d'ores-et-déjà dû baisser le niveau de subvention des clubs sportifs et de certaines associations, supprimer les réductions qui existaient pour les tarifs des cantines scolaires, et d'autres mesures fortes devront être prises dès cette rentrée. Plus inquiétant encore, nombre de projets d'investissement vont être reportés voire annulés, compte tenu des nouvelles conditions financières imposées par le gouvernement.

Tous les efforts entrepris depuis 25 ans en direction des villes et des quartiers défavorisés vont être effacés, dès 2015, au rythme de la baisse qui nous est proposée par le Gouvernement. Les effets de la péréquation verticale (DSU et DNP notamment) seront totalement anéantis au titre de l'effort de redressement… Si rien n'est modifié, il faudra alors anticiper un doublement de la baisse de dotation globale de fonctionnement qui a déjà eu lieu en 2014 (soit des baisses supérieures à 10% !), ce qui représente plusieurs points d'impôts.

Plaider pour un effort juste

Parmi les messages que je voudrais porter au nom de Villes de France, figure en premier lieu le danger d'accepter une baisse uniforme des dotations accordées par l'État : cela va concrètement aboutir à faire reculer la péréquation et à aggraver les inégalités entre métropoles et territoires en déshérence, dans une période de tensions sociales.

L'État a aujourd'hui retenu un mécanisme qui implique que les collectivités ne contribuent pas en fonction de leurs capacités effectives. Plus les ressources des collectivités augmentent moins l'effort contributif est important. Dans les débats qui vont animer le projet de loi de finances pour 2015, il va donc être capital pour nos territoires, de rendre concret la notion d'effort juste !

Arrêter les normes inutiles et coûteuses

Au-delà de ces contraintes, qui impliquent des choix plus justes dans les mesures de réduction de la dépense publique locale, s'ajoutent la complexité des normes et l'augmentation significative des contentieux qui en résultent, entre l'État et les collectivités locales.

Dans une perspective de réduction de la dépense publique en général, il est nécessaire que nous luttions contre toutes les variables rigides de la dépense. En témoigne le stock et le flux continu des normes décidées unilatéralement par l'État.

Pratiquement tous les domaines sont concernés : rythmes scolaires, normes trop rigides liées au statut de la FPT, SDIS, normes acoustiques dans certains bâtiments, amiante, zones humides, préservation des espèces … N'ayant plus de possibilité de faire varier nos recettes et ayant dans le même temps à faire face à des dépenses contraintes, Villes de France va profiter de cette rentrée pour réaliser auprès de ses membres l'inventaire et le palmarès des normes les plus absurdes. Caroline CAYEUX
Sénateur de l'Oise - maire de Beauvais
Présidente de Villes de France

ECONOMIE

Nouveaux rythmes scolaires pour toutes les communes ou presque

Alors que toutes les communes ont obligation de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires en cette rentrée 2014, la nouvelle ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, se montre ferme et prévient, s'exprimant dans les médias : « *la réforme des rythmes scolaires devra s'appliquer sans exception dans toutes les écoles publiques. Les maires ont l'obligation d'ouvrir les locaux scolaires le mercredi matin* (ou samedi matin selon le cas) ; *ne pas le faire est une infraction* ».

Aux maires qui refuseraient d'appliquer la loi, la ministre rappelle qu'il revient à l'Etat d'organiser le temps scolaire, les maires ne peuvent s'y opposer. « *L'école n'est pas une option, elle est obligatoire* ». Et elle ajoute : « *le cas échéant, les préfets se substitueront aux élus pour ouvrir les écoles* ».

La ministre se montre beaucoup plus ouverte au dialogue pour les communes (en particulier les plus rurales), qui rencontrent des difficultés à organiser le temps périscolaire. Outre la question des rythmes scolaires, la ministre a présenté lors de sa *conférence de presse* du 1er septembre, un certain nombre de mesures qui concernent pour cette rentrée 2014, 12 296 400 élèves et 839 700 enseignants. *Ondes Urbaines* revient sur cinq d'entres elles.

Education prioritaire

La réforme de l'éducation prioritaire vise à réduire les écarts de performance entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas à moins de 10 %. La nouvelle politique se met en place dans 102 réseaux Rep+ préfigurateurs à la rentrée 2014. Elle sera étendue à 1 081 réseaux d'éducation prioritaire (Rep), dont 350 réseaux Rep+, en 2015. Elle vise à relever un double défi : améliorer les résultats scolaires des élèves en mettant en œuvre plus largement qu'aujourd'hui les leviers et pratiques les plus efficaces ; être plus équitable et plus lisible en appliquant prioritairement les mesures concernées dans les territoires qui en ont le plus besoin.

Le site national de l'éducation prioritaire, est renouvelé pour cette occasion.

Numérique

Pour piloter la mise en place et le déploiement sur tous les territoires du service public du numérique éducatif, le ministère s'est doté d'une nouvelle direction, chargée de mettre en synergie tous les acteurs et partenaires du numérique éducatif.

La rentrée 2014 se caractérise par :

- un coup d'accélérateur donné à la production de ressources numériques pédagogiques avec le projet de classe connectée;
- une éducation aux médias et à l'information renouveléequi doit intégrer dans les disciplines les nouvelles compétences liées au numérique, ainsi que des connaissances de base relatives à la programmation et à la construction d'une véritable culture numérique ;
- le développement d'actions et de parcours de formation au numérique et par le numérique, dans les Espe, mais aussi grâce au dispositif M@gistère ;
- l'extension du programme collèges connectés qui doit toucher plus de 100 établissements en 2015 ;
- le développement du très haut débitpour étendre les usages du numérique jusque dans les écoles les plus reculées.

Décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage s'inscrit dans les priorités de la « *stratégie Europe 2020* ». Chaque année 140 000 jeunes environ sortent du système sans diplôme et 620 000 jeunes de 18 à 24 ans se trouvent ainsi sans qualification. *Réduire le décrochage* est donc un enjeu essentiel de lutte contre la reproduction des inégalités sociales. Cinq mesures sont développées en particulier en matière de prévention dans le premier degré, mais aussi en matière d'intervention et de remédiation.

Education artistique et culturelle

Le dossier de presse annonce qu'un plan sera mené en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication en créant un parcours d'éducation artistique et culturelle qui organisera les connaissances, les pratiques artistiques et les temps de rencontre avec les artistes et les œuvres.

Via l'application Folios, expérimentée dans plusieurs académies, les élèves disposeront d'un espace personnel dédié à la valorisation de leur apprentissage et de leurs expériences dans le domaine artistique et culturel.

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, des 20 et 21 septembre, une centaine d'établissements vont organiser à titre expérimental une médiation autour des œuvres relevant du 1 % artistique.

L'Éducation nationale annonce aussi vouloir mettre l'accent sur les projets musicaux qui pourront être mis en valeur à l'occasion de la fête de la musique, même si par ailleurs les subventions nationales accordées aux conservatoires et aux écoles de musiques sont en très nette diminution depuis plusieurs années (ce que ne relève pas le dossier de presse).

Développer le sport scolaire

La ministre de l'Education nationale annonce un double objectif : à la fois augmenter le nombre d'élèves inscrits dans les associations sportives (AS), notamment auprès des publics les plus défavorisés et relevant de l'éducation prioritaire, et encourager l'investissement des élèves et des parents volontaires au sein de ces AS, avec un temps fort : la journée du sport scolaire, le mercredi 17 septembre.

ECONOMIE

Un décret encadre les conditions pour souscrire un emprunt

Pris en application de la loi du 26 juillet 2013 relative à la séparation et la régulation des activités bancaires, un décret paru au JO du 30 août dernier (*décret n° 2014-984 du 28 août 2014*), vient préciser les conditions de souscription d'emprunt et de contrats structurés par les collectivités territoriales, les groupements et les SDIS, afin de les protéger des emprunts structurés à fort risque.

Les dispositions du présent décret s'appliquent aux contrats et aux avenants conclus à compter du 1er octobre 2014.

Ce décret énumère de façon limitative les indices sur lesquels ces emprunts peuvent être indexés et précise, concernant les formules d'indexation, les conditions dans lesquelles ces formules peuvent être considérées comme suffisamment simples ou prévisibles pour être conformes à la loi. La souscription d'un contrat financier adossé à un emprunt ne peut avoir pour effet de déroger à ces règles.

Les entités visées par le présent décret sont autorisées à déroger à ces règles dès lors que la souscription d'un emprunt ou d'un contrat financier a pour but de réduire le risque associé à un contrat d'emprunt ou un contrat financier non conforme aux nouvelles dispositions.

LOGEMENT

Le Premier ministre présente son plan

Manuel Valls a présenté, lors d'une *conférence de presse* qui s'est tenue le 29 août son nouveau plan de relance pour le logement. Une série de mesures qui ont pour objectifs annoncés : la relance de la construction, la simplification d'acquisition de logements neufs, le renforcement de l'investissement locatif, et l'amélioration de l'habitat.

Relancer la construction

Partant du constat que « *nous n'avons pas assez construit de logements, (seulement 330 000 logements construits en 2013, et vraisemblablement moins en 2014*) », le Premier ministre a réaffirmé le logement comme une priorité sociale, mais aussi une priorité économique *:* « *moteur de l'économie française, le bâtiment entraîne de nombreux secteurs d'activités et des dizaines de milliers d'emplois* ».

Il a appelé à plus de simplification, par exemple par un allégement des normes sur les parkings, et sur les risques sismiques. Le Premier ministre a annoncé la publication d'ici à fin 2014, d'une série de mesures élaborées avec les professionnels du bâtiment. Il a confié au préfet Jean-Pierre Duport une mission pour simplifier l'attribution des permis de construire, dont les conclusions seront rendues fin novembre. D'ores et déjà la durée de validité des permis de construire est allongée de 2 à 3 ans.

Assouplir les dispositifs contraignants.

Encadrement des loyers : le Premier ministre est revenu sur la disposition phare de la loi ALUR, en supprimant purement et simplement l'encadrement des loyers sauf à titre expérimental pour Paris. On sait depuis cette conférence de presse que la métropole de Lille et la ville de Grenoble ont souhaité bénéficier de ce dispositif.« *Il faut savoir écarter ce qui ne marche pas* » a-t-il ajouté en justifiant sa décision.

Investissement locatif : il va être modifié en profondeur en offrant aux investisseurs plus de souplesse et d'opportunité. Le nouveau dispositif prendra le nom de dispositif Pinel.

Mobilisation du foncier : « *pour ce qui concerne le foncier public, les grands opérateurs publics (SNCF, RFF…), les ministères et France Domaine doivent pleinement assumer leur responsabilité* ». Pour le foncier privé, et jugeant aberrant le système actuel de la fiscalité sur les terrains à bâtir qui encourage la rétention des terrains, Manuel Valls a annoncé que les terrains à bâtir seront totalement exonérés de taxation sur les plus-values au bout de 22 ans de détention, comme les immeubles bâtis aujourd'hui et qu'un abattement de 30% de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux sera accordé temporairement dans le cas de cessions de foncier, la promesse de vente devra être signée avant fin 2015.

Relance du logement intermédiaire : le Premier ministre a annoncé une intervention exceptionnelle de l'Etat et de la Caisse des Dépôts qui financera la construction de 30 000 logements intermédiaires en zones tendues au cours des cinq prochaines années.

Logement social : l'application des pénalités (multipliées par cinq) pour le nom respect de la construction de logements sociaux par les communes et les agglomérations a été confirmé. « *Les préfets seront autorisés à délivrer des permis de construire en lieu et place des maires défaillants dès 2015* ». *Mais des mesures de soutien seront annoncés prochainement en faveur des maires bâtisseurs,* a précisé Manuel Valls.

Accession à la propriété : le Premier ministre a conclu son discours en rappelant plusieurs dispositions pour encourager l'accession à la propriété et l'amélioration de l'habitat (renforcement du PTZ, TVA réduite sur les construction neuves dans les quartiers prioritaires, garantie universelle des loyers recentrées sur les jeunes salariés, renforcement du crédit impôt développement durable à 30% des travaux de rénovation énergétique).

ECONOMIE

Mesure de la délinquance : Bauveau met en place un service statistique ministériel de la sécurité intérieure

Le Gouvernement avait dès juin 2012 annoncé son intention de mettre fin à la «politique du chiffre», pratique contestable au plan de la conduite de la politique publique de sécurité, et un terme au « chiffre unique de la délinquance », indicateur dépourvu de toute pertinence statistique et de rigueur scientifique.
Ces décisions avaient été prises suite aux travaux menés par l'Inspection générale de l'administration et l'Insee, qui tendaient à démontrer combien l'instrumentalisation des statistiques de la sécurité à des fins politiques avait pu encourager le dévoiement des outils de mesures (déclassifications massives de plaintes, lissages calendaires, etc.).
Au-delà de l'abandon de ces pratiques critiquables, le ministère de l'Intérieur vient d'engager une réforme *« pour disposer d'instruments rendant compte fidèlement et en toute transparence des conditions de sécurité dans lesquelles vivent nos concitoyens, et permettant d'orienter de façon pertinente l'activité des services de police et des unités de gendarmerie »*.
Ce choix vient de se concrétiser par la mise en place d'un nouveau tableau de bord, plus représentatif de la réalité contemporaine des phénomènes de délinquance et de nuisance.
Le déploiement de nouveaux logiciels de collecte des faits constatés par la police et la gendarmerie, plus fiables et plus rigoureux, sera d'ailleurs achevé à la fin de l'année 2014.
La création du service statistique ministériel (SSM) constitue la clé de voûte de la réforme, et vise à intégrer les statistiques de la délinquance enregistrée par les services de sécurité intérieure dans le champ labellisé de la statistique publique.
Composé de statisticiens professionnels, le SSM – officiellement installé le 1er septembre – a pour mission de garantir la sincérité, la fiabilité et la rigueur de la production des données statistiques du ministère de l'Intérieur.
Les enjeux sont stratégiques : il s'agit de garantir à tous un accès transparent à des données incontestables, comme peuvent l'être par exemple les statistiques économiques ; il s'agit également, de disposer d'un instrument pertinent de pilotage des services et d'évaluation sincère de la politique publique de sécurité. Les données de la délinquance et leur analyse seront désormais croisées avec l'enquête annuelle de référence conduite par l'INSEE dans le domaine de la sécurité.

AGENDA

Vendredi 26 septembre - Vitré
Réunion inter-régionale
Mercredi 8 octobre - Arras
Réunion inter-régionale
Mercredi 22 octobre - Paris
6è Rendez-vous de l'intelligence locale

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi